

UTILISER UN CdR ESPACE OUVERT DE FORMATION

De quoi parle-t-on ?

Le CdR se définit avant tout par ses objectifs plus que par les moyens matériels mis en œuvre. Il utilise un environnement mis en place dans l'EPL comme élément facilitateur d'une démarche de diversification des pratiques et d'innovation. Il est conçu dans une dynamique d'équipe et s'inscrit naturellement dans le projet d'établissement. Tout en prenant en compte les besoins des apprenants et les contraintes de l'établissement et des équipes éducatives, il a pour objectif de :

- favoriser une dynamique d'innovation pédagogique ;
- permettre aux établissements de répondre aux besoins diversifiés et individuels de ses différents publics, besoins d'orientation et d'accompagnement pour la formation ou pour les nouvelles démarches de VAE ;
- offrir une ouverture de l'établissement sur le territoire ;
- proposer des environnements ouverts de formation (FOAD, individualisation des parcours).

Le CdR est un système d'organisation de la formation. Il permet et favorise l'individualisation et la souplesse des parcours, par l'utilisation de ressources variées (y compris les TIC) et par des pratiques d'autoformation tutorée.

En se référant à cette définition, chaque établissement développera un CdR spécifique.

À quoi ressemble un CdR ?

La plupart du temps, le CdR est un lieu déterminé, une salle ou un groupe de salle, un espace de travail équipé en libre service (documentation, ressources et informatique).

Mais ce n'est pas forcément un lieu, c'est pourquoi on parle aujourd'hui « d'espace ouvert de formation ». Il utilise l'ensemble des ressources de l'EPL : CDI, Ressources humaines, exploitation etc.

Qui y travaille ?

La plupart du temps, un responsable CdR est nommé, chargé de la gestion, du développement et du management du CdR.

Les autres fonctions du CdR peuvent être réalisées par plusieurs personnes dans l'établissement :

- La gestion des ressources : par le documentaliste.
- L'accompagnement des élèves : par des enseignants déchargés d'autres activités de formation.
- La recherche ou réalisation d'outils : par le documentaliste et /ou les enseignants.
- La gestion des parcours individuels des élèves : par un animateur CdR ou les enseignants référents.

À quoi sert le CdR ?

- À réaliser une partie du positionnement des élèves dans le cadre d'une formation individualisée.
- À Travailler sur le projet de l'apprenant, en mettant à disposition des ressources d'information.
- À suivre les parcours individualisés, en gérant les Plans Individuels de formation
- À organiser la FOAD.
- À proposer des outils et un encadrement à l'autoformation prescrite par les enseignants.
- À accompagner méthodologiquement les élèves dans l'organisation de leur travail ou leurs recherches d'interlocuteurs.
- À rechercher ou construire des ressources pédagogiques.
- À suivre les candidats à la VAE.
- À informer sur les métiers et les formations.

C'est un moyen

- Pour aider les équipes pédagogiques à travailler ensemble autour du projet de l'élève.
- Pour mutualiser et échanger des ressources et des dispositifs.
- Pour travailler en réseau avec d'autres établissements et échanger des outils (Réseau des CdR).

Les questions les plus courantes

Est-ce qu'un CdR n'est qu'un lieu d'autoformation ?

Le CdR n'est pas un lieu, c'est une organisation. Il peut utiliser une salle d'autoformation, comme une salle informatique, ou des salles de classe et l'exploitation. Mais l'autoformation reste une modalité pédagogique parmi d'autres.

Comment se partage les rôles entre animateur CdR et formateur ou enseignant ?

L'animateur CdR vient en appui aux enseignants pour de la conception ou de la recherche de ressources. Il peut également réaliser un appui méthodologique aux apprentissages des élèves mais ne travaille que sur « prescription » des enseignants.

Le CdR est-il un bon outil pour gérer la mixité des publics ?

Le CdR permet la mise en place de formations individualisées et l'usage de l'autoformation tutorée. Ces pratiques d'enseignement ne sont pas rattachées à une filière, une discipline ou à une voie particulière d'enseignement.

Le CdR favorise en même temps que le travail en autonomie, le travail de groupe. La mixité des publics est donc une richesse qu'exploitent les organisations CdR.

Des exemples de pratiques CdR en formation initiale :

Établissement 1

Un groupe de 4 enseignants se rend compte que des élèves ont besoin d'approfondir sur certaines matières. Une après-midi par semaine, ils regroupent leurs élèves respectifs et leur permettent d'aller travailler avec l'un des 3 autres. Les activités ne peuvent pas être en face à face classique et les enseignants proposent de l'autoformation tutorée. Le CdR et son animateur les aident à trouver les ressources, et restent à disposition pour accompagner certain de ces élèves.

Établissement 2

L'organisation CdR va permettre de dégager des journées « sans cours » pour l'ensemble des élèves. Les enseignants proposent des activités en relation avec leur matière mais avec des modalités différentes (jeux, sorties, autoformation tutorée,...). Les élèves choisissent leur activité, ce qui permet de mixer les publics et de placer les élèves en position d'acteurs de leur formation. Le choix se fait avec les référents des élèves et l'animateur CdR. L'organisation et la gestion du planning des ces journées sont confiées au CdR.

Établissement 3

Dans ce CFA, il y a un petit groupe d'apprentis qui sont soit redoublants, soit en grande difficulté, soit sur des parcours particuliers. La gestion de ce groupe est laissée à un accompagnateur pédagogique. Celui-ci a beaucoup de mal à obtenir des prescriptions pour les apprentis, les enseignants se plaignant de n'avoir pas suffisamment de temps. Avec l'aide du CdR ils choisissent une partie de leur cours, qu'ils proposent en autoformation. Les enseignants peuvent préparer des parcours et répondre à des sollicitations concernant leur matière.

Contacts : Marc Aboucal – marc.aboucal@educagri.fr ; Ann Sellars – ann.sellars@educagri.fr

Pour en savoir plus

Liens Internet

cdr.educagri.fr : www.cdr.educagri.fr/etudes/refanimat.html

Publications

Les CdR dans l'enseignement agricole, M.-Claude Derouet-Besson, Gilbert Renaud – Educagri éditions.

Thèse

Bringer-Trollat, A.-F. (2006). *L'autoformation à l'école – École de l'autoformation ?* : Itinéraires d'élèves dans un centre de ressources de l'Enseignement agricole. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Paris X-Nanterre, sous la direction de Philippe Carré, 251 p.